

L'écho des cœurs

N°5 - décembre 2015



Réserve Naturelle
BOIS DU PARC

Réserve Naturelle du Bois du Parc (bureau) :

9bis rue de l'Hôpital - 89200 Avallon • 03.45.02.75.84 • reservenaturelle-boisduparc@orange.fr

Gestionnaire de la réserve naturelle :

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne - Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Fenay
03.80.79.25.99 • contact@cen-bourgogne.fr • www.cen-bourgogne.fr

La lettre de la Réserve Naturelle du Bois du Parc est éditée par le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

Direction de la publication :

Daniel SIRUGUE

Rédaction : Maxime JOUVE

Conception : Olivier GIRARD

La lettre de la Réserve Naturelle du Bois du Parc est réalisée avec le soutien de l'Europe et de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne



En savoir plus sur le Conservatoire :
www.cen-bourgogne.fr

L'actualité de la nature en Bourgogne :
www.bourgogne-nature.fr



Éditorial

La Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc (prononcez Par') a 35 ans !

Une genèse résultant d'une initiative locale d'appropriation citoyenne

Quelques mots sur les circonstances de sa création, par un des acteurs que j'ai été, à la naissance de cette 39^e réserve de ce type sur les 325 existantes actuellement.

En 1979, le classement en Réserve de ce site magnifique couronnait trois années de combat contre le projet totalement dévastateur des Sablières de la Seine consistant à exploiter le calcaire récifal sur 50 hectares en bordure de l'Yonne.

À cet égard, je pense légitime de rappeler le rôle déterminant de M. Alfred NAUDIN président de l'association pour la protection, l'aménagement et la Sauvegarde des sites de Merry-sur-Yonne et ses environs (APASSIME).

Le futur Maire de Merry avait su s'entourer de personnes compétentes dans les domaines les plus divers et alerter politiques, scientifiques, acteurs du tourisme, médias et administrations...

Il faut avouer que nous avons été bien aidés 10 années auparavant, par l'ouverture de la carrière infiniment plus petite, dite « du Bois du Parc ». Ce qui avait permis d'en mesurer les nuisances ; poussières sur la forêt, rivière blanchie par les eaux de lavage et fonds colmatés sur plusieurs kilomètres, noria de camions, eau potable affectée, impact sur le tourisme et sur la fréquentation des varapeurs...

Grâce à tous les éléments recueillis, lettres des élus, analyses scientifiques portant sur la géologie, l'hydrogéologie, la flore surtout, et même la description technique des matériaux à extraire comparés à ceux des environs, nous étions capables de remettre au commissaire enquêteur un dossier extrêmement fourni et assez incontournable. Malgré toutes les pressions et promesses du carrier auprès notamment des communes, le rapport du commissaire Dejean reprenait dans sa quasi intégralité notre argumentaire quant au classement du site.

Pour avoir eu récemment des discussions informelles avec un haut dirigeant du groupe Lafarge, j'ai eu la satisfaction de l'entendre dire que ce type de site en zone sensible ne serait (évidemment) plus envisagé aujourd'hui.

Malgré le schéma départemental des carrières qui est une avancée notable, constatons que ces scrupules honorables ne sont pas encore tous partagés ; et que la vigilance locale découlant de la démocratie de proximité reste indispensable pour préserver le patrimoine de tous !

Jean-Claude ROCHER, Ancien Vice-président de l'APASSIME,
Membre du Comité consultatif de gestion de la Réserve
Membre de la commission départementale des carrières

Les prémices : une carrière qui s'ouvre...

En 1966, la « Foncière Solognote Agricole », propriétaire des terrains à l'époque, ouvre une carrière dans les « Bois du Parc ». Durant deux années, la roche est dynamitée, concassée puis exportée par la route pour alimenter le chantier de création de l'autoroute A6 : les granulats servent de soubassement à la portion de l'autoroute A6 entre Auxerre et Avallon. Sur le site, les nuisances apparaissent, avec notamment, celle sur la source d'eau potable du Parc qui alimente 9 communes (dont Mailly-le-Château et Mailly-la-Ville) : l'eau se trouble fortement peu après chaque dynamitage.

Les menaces d'agrandissement qui planent...

Le passage de 0.2 ha à 50 ha.

La carrière s'endort ensuite pendant 8 ans jusqu'au jour où une demande de réouverture est formulée par le propriétaire. Dès la connaissance de ce projet, l'APASSIME (l'association pour la protection, l'aménagement et la Sauvegarde des sites de Merry-sur-Yonne et ses environs) manifeste son opposition à cette réouverture et engage une réelle animation territoriale pour défendre le site. L'opinion publique est sensibilisée, les scientifiques sont consultés, et les élus sont alertés sur les risques et les nuisances à venir. Une bataille administrative et juridique se déroule pendant un an sur l'autorisation de défricher et l'atteinte que provoquerait cette réouverture sur la source du Parc.

Après un avis défavorable de la Commission Départementale des Sites eu égard au projet d'ouverture de la carrière, l'APASSIME sollicite le classement du site en réserve naturelle auprès du ministère de l'Environnement en invoquant la récente loi sur la protection de la nature de 1976.



La carrière de Bois du Parc



Une équipe de France 3 en tournage sur la réserve

Les riverains et élus montent au créneau, alertés par une association de défense de l'environnement

Le dossier relatif au classement du site établi par l'APASSIME pour l'enquête publique illustre bien toute l'ampleur du projet :

La richesse floristique du site est mise en avant par le botaniste M. Jean-Marie ROYER, Docteur en écologie végétale, et retient l'attention du Ministère de l'environnement qui propose de porter le dossier de création de réserve naturelle.

Le contexte hydrogéologique est décrit par les géologues M. Jean-Claude MENOT et M. Robert LAFITTE qui mettent en avant la fragilité de la source du Parc qui est directement impactée par les tirs de mine. Ainsi, son intégrité est fortement menacée au même titre que l'impact sur la rivière et son intérêt halieutique.

Quant aux activités de loisirs et sportives tels que le tourisme de plaisance sur le canal, la randonnée et surtout l'escalade la fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ainsi que le Club Alpin Français montent également au créneau. L'originalité et la richesse du site d'escalade du Parc, en complément de celui du Saussois, sont décrites comme des atouts majeurs pour le territoire. L'école d'escalade du Parc est menacée par les 30 années d'exploitation prévue. Toutes deux soutiennent la création d'une réserve naturelle.

Les prises de position des élus locaux et personnalités politiques sont très nombreuses : Sénateurs, députés et conseillers généraux dans lesquels nous retrouvons par exemple messieurs Soissons, Poujade et Mitterand qui s'estiment inquiets et réclament une protection.

Tous ces avis viennent compléter les avis des associations de protection de la nature et le dossier établi par l'APASSIME est déposé auprès du commissaire enquêteur qui en février 1979 formule un avis favorable quant au classement du site sur une surface d'environ 45 ha. Au mois d'août suivant, le ministère de l'environnement Michel d'Ornano crée la réserve naturelle du Bois du Parc par décret, mettant fin au projet d'extension de la carrière.



M. Joue - CENB

Mise en place du dispositif de protection du Faucon pèlerin

La réserve naturelle est donc née d'une initiative citoyenne et d'un projet porté par les riverains, ce qui lui donne d'autant plus d'assise. Le site d'exploitation, tel qu'il était prévu, allait faire disparaître un des plus bel ensemble d'écosystème de falaises, de pelouses et de forêts de la vallée de l'Yonne, et donc avec lui, un joyau géologique inestimable, reconnu d'intérêt national aujourd'hui.

Si sa naissance est issue d'une opposition locale à une menace, le statut de réserve naturelle résonne aujourd'hui tel un label de la qualité écologique apposé sur un territoire. Ces milieux naturels et ce statut en font l'une de ses richesses.



Forêt de ravin

Un nouveau Plan de gestion pour la période 2015 - 2019

En 2014, le gestionnaire de la réserve a fait son «introspection», en évaluant le travail réalisé pendant les 5 dernières années. Ce travail préliminaire s'est poursuivi par la réalisation du document clé de la réserve naturelle, un nouveau plan de gestion, sur la période 2015 - 2019.

Ce plan de gestion permet de faire le point sur l'état des connaissances du patrimoine naturel, mais pas que... Il met également en lumière le contexte socio-économique de la réserve naturelle, sa vocation à accueillir du public et les différents intérêts pédagogiques. Ces étapes invitent à confronter ces différentes données pour mettre en exergue les enjeux et les niveaux de responsabilité de la réserve naturelle. Une fois le diagnostic réalisé, la colonne vertébrale de ce document cadre reste à façonner, il s'agit d'élaborer et de structurer les objectifs à long terme que l'on souhaite sur ce site, les objectifs opérationnels pour les cinq années à venir et enfin un plan d'actions pour répondre à ces objectifs.

L'ensemble du document est ensuite validé par différentes instances de gouvernance, à commencer par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel qui émet un avis avant de le transmettre ensuite pour instruction au comité de gestion de ladite réserve naturelle qui valide le document. Enfin, le préfet prend acte par arrêté préfectoral, rendant officiel ce document de gestion.

Le récif corallien, un intérêt géologique d'envergure nationale

Inutile de faire des milliers de kilomètres pour découvrir une barrière de corail, elle est là ! Sous vos pieds où à quelques kilomètres de chez vous. Il y a environ 150 millions d'années une partie du département de l'Yonne était plongée sous une mer chaude et peu profonde, favorable au développement d'une barrière récifale. Ce récif corallien de l'Oxfordien n'est pas propre au département, d'autres récifs concomitants sont également visibles en Meuse, en Normandie... Cependant, la Vallée de l'Yonne et entre autre sur les deux géosites de la réserve naturelle, cette formation géologique est particulièrement explicite, procurant à ce territoire un intérêt géologique national. En effet, la réserve possède une responsabilité en termes de conservation de ce géotope. Elle constitue une vitrine tout à fait adaptée de ce récif corallien qui pousse le gestionnaire à trouver un équilibre entre conservation de ce patrimoine et éducation du grand public. C'est pourquoi, le Conservatoire a proposé dans son nouveau plan de gestion de retravailler sur l'intégralité de la valorisation pédagogique des deux géosites de la réserve, la carrière des Quatre Pieux et la carrière de Bois du Parc. Ces actions permettront de mieux sensibiliser petits et grands sur ce sujet. Cependant, la carrière de Bois du parc ne sera pas en accès libre, elle restera fermée pour des raisons de sécurité et de conservation. Toutefois, une stratégie est en cours de réflexion pour qu'elle soit ouverte plus souvent, sur demande et au cours d'animation grand public.



Observation de fossile

Un gestionnaire plus proche du territoire

Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne a fait le choix début 2015 d'installer une antenne icaunaise à Avallon. Dans l'optique d'asseoir son ancrage territorial, le CEN Bourgogne pallie ce manque en dotant l'Yonne d'une antenne départementale.

Cette antenne est officiellement le bureau de la Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc. Elle est composée actuellement de 2 salariés du CEN Bourgogne dont le conservateur de la RNN du Bois du Parc, Maxime Jouve. Les coordonnées du bureau de la Réserve sont maintenant :



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Antenne de l'Yonne
Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc
9 bis rue de l'hôpital - 89200 Avallon
03 45 02 75 84 - 06 74 83 62 52
maxime.jouve@cen-bourgogne.fr